

# THE WORLD MEDICAL ASSOCIATION, INC.

B. P. 63 - 01212 FERNEY-VOLTAIRE Cedex, France 28. avenue des Alpes - 01210 FERNEY-VOLTAIRE, France

Telephone: 04 50 40 75 75

Fax : 04 50 40 59 37

Cable Address:

WOMEDAS, Ferney-Voltaire

Octobre 1996

10.140

Original: anglais

# DECLARATION DE L'ASSOCIATION MEDICALE MONDIALE

### SUR

## LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE

Adoptée par la 48e Assemblée générale Somerset West (République d'Afrique du Sud), Octobre 1996

#### PREAMBULE

L'Association Médicale Mondiale, fortement préoccupée par la violence en tant que problème de santé publique, rappelle l'adoption des *Déclaration de l'Association Médicale Mondiale de Hong Kong sur les personnes âgées* (10.25) et *Déclaration de l'Association Médicale Mondiale sur les mauvais traitements et la négligence envers les enfants* (17.W), et exhorte les associations médicales nationales à intensifier et déployer leurs efforts face au problème de la violence dans la famille.

Le terme de violence dans la famille est utilisé pour désigner les mauvais traitements physiques et/ou psychologiques infligés par une relation intime de la victime. Il englobe la violence conjugale (parfois connue sous le nom de conjoints, de maris et de femmes battues), les mauvais traitements, l'abandon et la violence sexuelle sur des enfants, les mauvais traitements des personnes âgées et un grand nombre d'agressions sexuelles. La violence dans la famille est présente dans tous les pays du monde et ne connaît pas de barrières sexuelles, raciales, ethniques, religieuses et socio-économiques. Bien que différemment définie d'une culture à l'autre, la violence dans la famille représente, en vertu du nombre de décès, de sévices et de traumatismes dont elle est la cause, un problème majeur de santé publique. Pour beaucoup de victimes, les préjudices corporels ou psychologiques peuvent signifier une incapacité chronique ou permanente. La violence dans la famille est liée à l'augmentation des risques de dépression, d'anxiété, d'abus des drogues, et de comportement préjudiciable contre soi-même, y compris le suicide. Souvent, les victimes de mauvais traitements commettent elles-mêmes par la suite des actes de violence ou sont entraînées dans des relations de violence. Bien que ce document traite essentiellement de la protection de la victime, les besoins de celui qui commet des actes de violence ne devraient pas être négligés.

#### PRISE DE POSITION

Il est de plus en plus nécessaire d'aborder la réflexion et les mesures pratiques contre la violence de façon globale plutôt que de se concentrer sur un type particulier de victime ou de système (légal, médical, etc..). Dans de nombreuses familles, lorsque l'un des conjoints, par exemple, est maltraité, il est fort possible que les enfants et/ou les personnes âgées le soient également, souvent par une seule et même personne. Par ailleurs, il existe de solides preuves que les enfants, victimes de mauvais traitements ou témoins de violences à l'égard d'un autre membre de la famille, présentent de plus grands risques de revivre plus tard, à l'adolescence ou à l'âge adulte, une situation dans laquelle ils seront de nouveau les victimes ou les auteurs de mauvais traitements. Enfin, l'analyse de données plus récentes fait apparaître que les victimes de violence dans la famille, du moins dans certaines cultures, peuvent également commettre des violences à l'encontre des relations non intimes. Cela veut dire que la violence dans la famille pourra non seulement avoir des répercussions sur le développement de la violence au niveau de la famille, mais aussi au niveau plus large de la société.

Bien que les causes de la violence dans la famille soient complexes, on en connaît certains facteurs. On citera notamment la pauvreté, le chômage et autres formes de stress exogène, un comportement d'acceptation de la violence pour résoudre les conflits, l'abus des drogues, l'abus d'alcool, la rigidité des rôles masculin et féminin, le manque d'autorité parentale, l'ambiguïté des rôles dans la famille, le manque de réalisme des attentes formulées par les membres de la famille, les conflits entre les membres de famille, la réalité ou la virtualité de la vulnérabilité physique ou psychologique des victimes par les auteurs de la violence, leur recherche du pouvoir et du contrôle d'autrui, et l'isolation sociale de la famille.

Les médecins ont un rôle important à jouer dans la prévention et le traitement de la violence dans la famille. Naturellement, ils traiteront les préjudices, les maladies et problèmes psychiatriques des victimes de mauvais traitements. Mais aussi, dans le cadre de la relation théraneutique médecin/nations ils activents. Mais aussi, dans le cadre de la relation thérapeutique médecin/patient, ils peuvent aider la victime à leur confier qu'elle est ou qu'elle a été victime de mauvais traitements. Ils doivent régulièrement se renseigner sur d'éventuelles violences, notamment lorsqu'ils se trouvent en présence de symptômes cliniques qui peuvent être associés à de mauvais traitements. Ils peuvent aider les patients à trouver les moyens d'assurer leur sécurité et d'avoir l'accès aux ressources de la communauté qui leur apporteront la protection et/ou l'intervention nécessaire. Ils peuvent informer les parents de l'évolution et des effets préjudiciables de la violence dans la famille, de la façon de maîtriser le stress, des différentes possibilités de traitement de la santé mentale et, à titre préventif, des comportements qu'ils doivent adopter. Enfin, les médecins, en leur qualité de citoyens, de notables de la communauté, et de spécialistes, peuvent prendre part à des activités locales et nationales dont le but est de diminuer la violence dans la famille.

## RECOMMANDATIONS

- 1. L'AMM recommande que les ANM adoptent les principes directeurs suivants:
  - a) les médecins devraient recevoir une formation appropriée aux aspects médicaux, sociologiques, psychologiques et préventifs de toutes les formes de violence dans la famille. Cette formation comprendra notamment une formation médicale générale de base, un enseignement spécialisé pendant l'internat et une formation médicale continue sur la violence dans la famille. Cette formation abordera le rôle que joue le sexe, le pouvoir et d'autres éléments de la dynamique familiale dans la présence de la violence au sein de la famille.

10.140

b) les médecins devront savoir faire un historique approprié des mauvais traitements présents ou passés en tenant compte de la sensibilité culturelle de leur patient.

- c) les médecins devraient toujours examiner et prêter attention à la présence de signes révélateurs de mauvais traitements présents ou passés, dans le cadre d'un dépistage général ou en réaction à des constatations cliniques symptomatiques.
- d) les médecins devraient être incités à mettre à disposition des fiches, des brochures, des vidéos et autres matériels éducatifs dans les salles de réception et services d'urgence afin d'offrir aux patients une information générale en matière de violence dans la famille et de leur faire connaître les secours et services dont ils peuvent disposer localement.
- e) les médecins devraient avoir connaissance des services sociaux, communautaires et autres pouvant aider les victimes de la violence. Ils devraient les utiliser et y envoyer leurs patients en cas de besoin.
- f) les médecins devraient être très attentifs au besoin de maintenir le secret médical dans certains cas de violence dans la famille et prendre connaissance du dossier ainsi que de toute prescription en matière de signalement.
- g) les médecins devraient être encouragés à prendre part aux activités communautaires dont l'objectif est de réduire l'importance et l'impact de la violence dans la famille.
- h) les médecins devraient être incités à s'abstenir de porter des jugements sur les personnes en situation de violence familiale, de façon à accroître leur sur les personnes en situation de violence familiale, de auteurs. Il faudrait par influence auprès des victimes, des survivants et des auteurs. Il faudrait par exemple juger l'attitude et non la personne.
- 2. Les associations médicales nationales devraient encourager et faciliter la coordination des efforts employés dans la lutte contre la violence dans la famille, entre les composantes du système de soins de santé, les systèmes de justice criminelle, les organes chargés de veiller à l'application des lois, les tribunaux pour enfants et les instances concernées par les problèmes familiaux, et les organisations d'aide aux victimes. Elles devraient aussi soutenir la prise de conscience par l'opinion publique ainsi que les efforts d'éducation communautaire.
- 3. Les associations médicales nationales devraient encourager et faciliter la recherche afin de comprendre la prévalence, les facteurs de risques et les conséquences de la violence, et une prestation de soins optimale pour les victimes de la violence.

...